



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.2/45/L.68
4 décembre 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-cinquième session
DEUXIÈME COMMISSION
Point 85 a) de l'ordre du jour

FORMATION ET RECHERCHE : INSTITUT DES NATIONS UNIES POUR
LA FORMATION ET LA RECHERCHE

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord :
projet de résolution

Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 44/175 du 19 décembre 1989 et autres résolutions pertinentes,

Prenant acte du rapport du Secrétaire général 1/

1. Prie le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-sixième session un rapport sur l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche contenant des recommandations sur :

- a) L'avenir à long terme de l'Institut;
- b) La situation financière de l'Institut;
- c) La vente de l'immeuble du siège de l'Institut et les consultations que le Secrétaire général a l'intention de tenir sur la question avec le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires;
- d) Toutes activités menées par l'Institut qui pourraient se prêter à rationalisation;

1/ A/45/634.

2. Décide que le budget de l'Institut pour 1991 ne dépassera pas ses prévisions de recettes établies avec réalisme;

3. Décide de prendre une décision finale concernant l'avenir de l'Institut à sa quarante-sixième session.
